



## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 2 avril 2026

L'an deux-mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château en session ordinaire en mairie salle de conseil.

Date de convocation : mardi 24 mars 2026

### ETAIENT PRESENTS : 15 sur 15

MILAVEAU Stéphane- maire	X	BOUILLOT Michel	X	LEBEU Laurence	X
ACCOLAS Bernadette – adjointe	X	DEBLAISE Julien	X	LEVARD Béatrice	X
AUDOUIN Thierry – adjoint	X	GUIRIEC Raynald	X	LORESTE Adrien	X
GAUMET Annie – adjointe	X	LANGLOIS Nathalie	X	RIBEAUDEAU Amélie	X
PELLISSIER Arnaud – adjoint	X	LASSEUR Richard	X	ROUEIL Céline	X

Procurations : ---

ASSISTAIENT ÉGALEMENT (service administratif) : Audrey AUGONNET - Jean-Luc REBY - Françoise SCHEEPERS

### Ordre du jour :

1. **Désignation des délégués** : commissions communales et SITS Charenton-Saulzais (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires).
2. **Finances** : Présentation du CFU 2025 (Compte Financier Unique) pour approbation et orientation budgétaire 2026 (avant élaboration du budget : Investissements et emprunts, personnels).
3. **Comptabilité** :
  - Demande de cotisation annuelle de l'association du Pays de Tronçais et du SICGC (Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges).
  - Encaissement de la Redevance pour l'occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP)
4. **Actions sociales** : Organisation du Repas annuel de l'Amitié prévue le 19 avril 2026.

Et Questions diverses

## 1. Désignation des délégués communaux

Chaque élu indique la commission dans laquelle il souhaite siéger ce qui donne l'établissement de ce tableau :

### AINAY-LE-CHÂTEAU - Composition des Commissions municipales 2026-2032

FINANCES - BUDGET - ACHAT		AFFAIRES GÉNÉRALES (suite)	
FINANCES - BUDGET	Ensemble du Conseil	PERSONNEL COMMUNAL	Le maire et 4 membres : Thierry AUDOUIN, Bernadette ACCOLAS, Richard LASSEUR, Céline ROUEIL et 1 agent chargé des salaires.
APPEL D'OFFRES	Présidée par le Maire - 3 titulaires : Thierry AUDOUIN - Raynald GUIRIEC - Arnaud PELLISSIER en titulaires, Bernadette ACCOLAS, Richard LASSEUR, Julien DEBLAISE en suppléants.	CIMETIÈRE	1 responsable : Bernadette ACCOLAS et 3 membres : Annie GAUMET, Amélie RIBEAUDEAU, Richard LASSEUR et 1 agent : Audrey AUGONNET.
TRAVAUX - URBANISME - ENTRETIEN		COMMERCE ET ARTISANAT	Le maire et 6 membres : Raynald GUIRIEC, Laurence LEBEU, Thierry AUDOUIN, Adrien LORESTE, Bernadette ACCOLAS et Arnaud PELLISSIER.
TRAVAUX BATIMENTS - GESTION DU LOCATIF DES BATIMENTS COMMUNAUX	1 responsable : Bernadette ACCOLAS, Thierry AUDOUIN, Richard LASSEUR, Raynald GUIRIEC, Michel BOUILLLOT, Adrien LORESTE, Arnaud PELLISSIER.	CULTURE - SPORTS -LOISIRS	
URBANISME - INCENDIE - EAU	1 responsable : Arnaud PELLISSIER et 3 membres : Julien DEBLAISE, Michel BOUILLLOT, Annie GAUMET.	ASSOCIATIONS - ANIMATION - SPORTS	1 responsable : Thierry AUDOUIN et 3 membres : Nathalie LANGLOIS, Bernadette ACCOLAS, Adrien LORESTE, Richard LASSEUR et 1 agent : Françoise SCHEEPERS
TRAVAUX - VOIRIE	1 responsable : Stéphane MILAVEAU et 1 membre : Julien DEBLAISE	MÉDIATHÈQUE - CULTURE ET PATRIMOINE	1 responsable : Thierry AUDOUIN et 3 membres : Michel BOUILLLOT, Nathalie LANGLOIS, Béatrice LEVARD, Adrien LORESTE.
DOMAINES COMMUNAUX - PEUPLIERS	1 responsable : Arnaud PELLISSIER et 3 membres : Bernadette ACCOLAS, Céline ROUEIL et Richard LASSEUR.	AFFAIRES SOCIALES	
SECURITE AUX PERSONNES - SECURITE ROUTIERE - SIGNALÉTIQUE	1 responsable : Bernadette ACCOLAS et 5 membres : Raynald GUIRIEC, Nathalie LANGLOIS, Annie GAUMET, Céline ROUEIL et Julien DEBLAISE.	QUESTIONS SCOLAIRES - RESTAURANT SCOLAIRE	1 responsable : Annie GAUMET et 3 membres : Amélie RIBEAUDEAU, Céline ROUEIL et Arnaud PELLISSIER.
FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT	1 responsable : Bernadette ACCOLAS et 6 membres : Nathalie LANGLOIS, Amélie RIBEAUDEAU, Laurence LEBEU, Thierry AUDOUIN, Michel BOUILLLOT, Annie GAUMET.	ACTIONS SOCIALES - AIDE A LA PERSONNE	
RELATION AVEC LE CHS	Le maire et 2 membres : Bernadette ACCOLAS et Adrien LORESTE.		
INFORMATION - COMMUNICATION	1 responsable : Arnaud PELLISSIER et 4 membres : Thierry AUDOUIN, Céline ROUEIL, Michel BOUILLLOT, Adrien LORESTE et 1 agent : Françoise SCHEEPERS		
LISTES ELECTORALES	1 responsable : Annie GAUMET et 3 membres : Laurence LEBEU, Bernadette ACCOLAS et le service administratif de la mairie.		

#### Autres délégations :

- **Délégation du CNAS - Comité National d'Action Sanitaire et Sociale (élu et agent) :** Thierry AUDOUIN et Audrey AUGONNET
- **Délégation au SDE03 - Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (titulaire et suppléant) :** Bernadette ACCOLAS et Arnaud PELLISSIER
- **Délégation SITS - Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Charenton-Saulzais (titulaire et suppléant) :** Annie GAUMET et Béatrice LEVARD
- **Délégation SICGC - Syndicat Intercommunal de construction et de gestion des collèges (titulaire et suppléant) :** Annie GAUMET et Béatrice LEVARD

## 2. Finances : Présentation du CFU 2025 (Compte Financier Unique) pour approbation et orientation budgétaire 2026 (avant élaboration du budget : Investissements et emprunts, personnels).

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) de la commune et du budget assainissement qui ont été envoyés pour examen à chaque élu en date du 24 mars 2026, est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, depuis le 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA, AFR, AFP et CCAS (cf. II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019). Il fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur/Commune) et le Compte de Gestion (établi par le comptable public/Centre des Finances Publiques). Il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires dont Ainay-le-Château. Le bilan de cette expérimentation ayant été positif, le CFU est généralisé pour l'ensemble des collectivités pour l'exercice 2026. Le CFU du Lotissement des Saulniers n'a pas pu être transmis. Ce dernier budget annexe, né en 2025, est régi par l'instruction budgétaire et comptable M14 et est assujéti de plein droit à la TVA.

**Budget annexe Lotissement des Saulniers :** Le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas encore été communiqué, sa mise à disposition étant toujours en attente. Conformément à la réglementation, la création d'un budget annexe est obligatoire pour toute opération d'acquisition de terrains destinés à la revente.

Au terme du contrat avec Assemblia, la commune a repris la gestion de deux lots. Un premier terrain a déjà fait l'objet d'une vente pour une construction individuelle. Un second terrain (environ 600 m<sup>2</sup>) demeure disponible à la vente. Le budget annexe pourrait être clôturé si la municipalité décidait de conserver ce dernier lot pour un projet communal. Dans l'intervalle, le terrain reste ouvert à l'acquisition. Initialement, la municipalité envisageait l'implantation d'une MAM sur cette parcelle. Toutefois, lors de la réunion du 1er décembre 2025 avec la PMI, il a été précisé que ce type de structure doit privilégier un cadre résidentiel (maison avec jardin) afin de préserver l'aspect « cocon familial ». Une construction neuve sur ce terrain s'apparenterait davantage à une structure d'accueil collectif de type crèche, ce qui ne correspond pas aux critères de la PMI pour une MAM.

## 3. Orientation budgétaire 2026 (avant élaboration du budget : Investissements et emprunts)

### Budget Principal de la commune

- **Recettes :** Il est rappelé que les recettes d'une commune sont principalement constituées des dotations de l'État et du produit de la fiscalité locale (constitué par les impôts et taxes).

Pour rappel, les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales répondent majoritairement à une logique de compensation. Elles visent ainsi à stabiliser les budgets locaux. Il peut s'agir de : contribuer à la compensation des charges générales des collectivités.

La DGF – Dotation Globale Forfaitaire de 2026 pour Ainay-le-Château s'élève à 418 664 €. Pour comparaison, elle était de 404 662 € en 2025. Elle est composée de la dotation forfaitaire perçue mensuellement (1/12<sup>e</sup> de 172 789 €) et des Dotations de Solidarité Rurale (« Bourg centre », « Péréquation » et « Cible ») pour 213 508 € et d'une Dotation Nationale de Péréquation de 32 367 €.

**Qu'est-ce la péréquation ?** Littéralement, la péréquation consiste à égaliser les situations. Elle permet d'atténuer les disparités entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

En ce qui concerne le produit de la fiscalité locale, la loi de finances 2026 revalorise chaque année le barème de l'impôt sur le revenu à hauteur de l'inflation.

Les taux 2025 de la taxe foncière sur le bâti était de 38,70 %, sur la taxe foncière sur le non bâti de 37,80 % et sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 23 %. Le conseil municipal d'Ainay-le-Château décide à l'unanimité de reconduire ces mêmes taux pour 2026. Le produit fiscal attendu s'élèvera donc à 548 645 €. A noter que la commune ne perçoit pas de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). En effet, son classement en zone de revitalisation rurale (ZRR+) est accompagné d'une délibération municipale visant à exonérer l'implantation de nouvelles entreprises et de professionnels de santé.

Il est à noter que, même en cas de maintien des taux d'imposition à l'identique, les bases fixées par l'État font l'objet d'une revalorisation annuelle forfaitaire.

#### **- Investissements 2026 :**

**A/ - Pôle Kiné :** Thierry Audouin a présenté à l'assemblée une rétrospective détaillée du projet de pôle kiné. Il a notamment retracé la genèse de cette structure qui prévoit l'intégration d'un bassin de rééducation au cœur d'un espace sport-santé. Le projet prévoit un investissement de 1 200 K€ TTC. Les plans réalisés par le cabinet SPIRALE03 sont quasi finalisés. L'objectif est de créer un lieu de soins (pôle de rééducation) doublé d'une activité sportive dynamique. Cependant, la viabilité économique reste la priorité absolue de la municipalité.

Un bassin classique étant structurellement déficitaire, le modèle retenu repose sur une activité économique forte, c'est pourquoi le partenariat avec le coach sportif Sébastien BECKER de Saint-Bonnet-Tronçais, fort de son expérience en aquagym, natation, coaching, semble un élément important pour assurer la rentabilité globale du bâtiment, là où les loyers de kinésithérapie classique ne suffiraient pas à couvrir les charges d'une telle structure. Le besoin d'un bassin plus grand pour ces activités a été acté afin de maximiser les revenus et de pérenniser le site.

Raynald GUIRIEC revient sur cette collaboration qu'il conteste aujourd'hui. Il dit approuver le côté « kiné » que propose le pôle, mais pas l'activité « sport » précisant que les piscines sont, selon lui, d'ordre général des gouffres financiers, avec une gestion qui serait compliquée entre les différentes activités. *(Pour plus d'informations se reporter aux points « Pôle Kiné » figurant sur les PV 2025).*

Thierry AUDOUIN indique que deux facteurs majeurs imposent aujourd'hui une certaine prudence : l'absence de subventions départementales cette année (choix d'une "année blanche" pour 2026 décidée par le Département de l'Allier) et la hausse brutale des taux d'intérêt, accentuée par le contexte géopolitique international, rendant l'emprunt trop coûteux dans l'immédiat.

Pour ne pas faire peser un risque financier démesuré sur la commune, il semble plus prudent de mettre le projet en "stand-by" pour l'année en cours. Loin d'être un renoncement, ce report est une stratégie de protection de nos finances.

- Provisionnement en 2026 : Un budget de 100 000 € est maintenu et provisionné pour engager les études avant lancement de l'opération.

- Optimisation des aides en 2027 : En reportant le projet d'une année, cela permettra à la commune de solliciter de nouveau des aides publiques massives (objectif de 70 % à 80 % de subventions publiques), réduisant ainsi le reste à charge pour la commune.

- Partenariat d'investissements : Julien DEBLAISE propose un partenariat sportif afin que le coach sportif investisse directement dans le projet, pour chercher à renforcer ainsi la solidité du montage financier.

Le maire propose de réunir les professionnels de santé et les partenaires pour :

- Faire le point sur les plages horaires et l'organisation entre rééducation et sport.
- Préciser les modalités de location.
- Valider le modèle qui garantira la pérennité du pôle.

#### **B/ Reconstruction d'une aile d'une maison d'habitation**

Pour rappel : Une aile de l'habitation, située au Domaine du Moulin de la Rivière, domaine agricole appartenant à la commune, se désolidarise du reste de l'habitation. Il s'agit d'une pièce unique qui contient la salle de bain. Le sinistre n'a pas été déclaré par le locataire, aucune déclaration d'assurance n'a été faite à ce jour auprès de la compagnie qui assure la commune cependant la SMACL sera contactée pour obtenir des informations sur une éventuelle couverture. Les travaux de démolition, reconstruction, électricité et plomberie s'élèvent à la somme de 44 984,85 €. Il sera donc provisionné 45 500 € afin de couvrir la dépense s'il y a des imprévus.

**C/ Accessibilité pour la mairie :** La mairie prévoit de budgétiser une somme de 20 000 € afin de financer les études pour garantir l'accessibilité de la mairie. Cette démarche vise à assurer le respect des libertés fondamentales de chaque citoyen — liberté d'aller et venir — en levant les barrières physiques qui peuvent entraver leur exercice.

**D/ Eglise St-Etienne :** Concernant l'église St-Etienne, Michel BOUILLOT précise que le diagnostic rendu en décembre dernier a révélé un état préoccupant de l'édifice, particulièrement au niveau du clocher où la structure a été fragilisée par les tempêtes successives, les tavaillons en châtaigner étant particulièrement vétustes. Face à ce constat qui impose de passer à la suite, M. BOUILLOT précise qu'il est désormais possible de s'appuyer sur le travail de très grande qualité réalisé par Christelle AUROY, architecte du patrimoine. Celle-ci a passé au peigne fin l'intégralité de l'église, qu'il s'agisse de la structure ou des sculptures, pour livrer un rapport extrêmement complet identifiant avec précision les interventions nécessaires. Le montant total des travaux de restauration indispensables à la préservation de l'édifice est estimé à environ 2 millions d'euros.

L'étape suivante consiste à organiser une réunion avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de mettre sur la table les priorités absolues. Le clocher constitue l'urgence majeure, avec un coût estimé entre 400 000 € et 500 000 €. Il est crucial de déterminer le taux de subvention accordé.

Une question demeure : que ferons-nous si l'État ne suit pas ? Monsieur BOUILLOT rappelle que cet édifice est remarquable ; c'est un ouvrage précieux qui participe au charme et à l'identité visuelle du village. Il est donc impératif de passer à la vitesse supérieure et d'obtenir un avis clair de la DRAC sur les dispositifs de soutien actuels.

Une commission de travaux dédiée à l'église sera créée pour suivre rigoureusement le chantier, propose Monsieur le Maire. Sa mission sera de mobiliser les fonds publics et de solliciter le concours de la Fondation du Patrimoine.

Pour la maîtrise d'œuvre, il conviendra de missionner un architecte du patrimoine via un appel d'offres. Monsieur BOUILLOT précise qu'il sera toujours possible de s'appuyer sur l'étude déjà réalisée pour affiner le cahier des charges et sélectionner l'offre la mieux-disante.

Tout comme pour les travaux de restauration des remparts, le projet pourrait être découpé en plusieurs phases de travaux. Sur le plan financier, la commune termine actuellement l'emprunt contracté à ce moment-là (encore 4 ans de mensualités).

Pour la suite, le maire indique qu'il serait judicieux d'envisager un prêt sur une plus longue durée, justifié par la qualité exceptionnelle de l'ouvrage et le double intérêt patrimonial du site. Dans un second temps, Monsieur BOUILLOT propose de reporter l'attention de la municipalité sur l'aménagement de la terrasse donnant sur les remparts, qui pourrait devenir un véritable pôle d'attraction pour le village.

#### **Autres investissements :**

- Pont Blanc : Bernadette ACCOLAS suggère de budgétiser le remplacement de la rambarde du "Pont Blanc". Il est précisé que si la structure de l'ouvrage d'art relève de la compétence du Département, l'entretien et le remplacement des garde-corps incombent à la commune. Raynald GUIRIEC a mentionné : comme il s'agit d'un ouvrage d'art et étant donné que les plots en béton et une bonne partie du pont sont très vétustes, il serait peut-être envisageable de faire une demande financière auprès du Département.

Ecran de cinéma : L'écran actuel présente des plis importants qui dégradent la qualité visuelle des projections. Remplacement de l'équipement manuel actuel par un écran motorisé (électrique) pour garantir une tension optimale de la toile et une meilleure longévité. On estime la dépense à 7 000 € (fourniture et pose).

Sécurisation Rue de l'Horloge : L'installation d'une barrière de protection amovible est préconisée devant les commerces situés aux n°14 et 16. Le caractère amovible est essentiel pour garantir l'accès aux objets volumineux, notamment pour la boutique d'antiquités.

Informations diverses : Au nom de Bruno GUET et Serge COURPET, le secrétariat invite le Conseil municipal à l'inauguration de leur boutique d'antiquités, la « Galerie des Curieux » (14-16 rue de l'Horloge), le samedi 4 avril à 18h00.

**Budget annexe : Assainissement** : La station d'épuration, mise en service en 2001, était initialement gérée par les services techniques municipaux. Par suite des rapports du BDQE et de la Police de l'Eau en 2022 soulignant la vétusté des installations, la municipalité a engagé un plan de remise en conformité technique et réglementaire.

La commune a sollicité l'expertise de Veolia Eau (St-Amand-Montrond) pour assurer la maintenance et garantir le respect des normes de rejet des eaux usées. Depuis 2023, le remplacement des composants défectueux a permis de stabiliser les analyses, désormais conformes aux exigences environnementales.

Coût de l'entretien : environ 17 000 € par an - Échéance du contrat : 2027 (durée de 3 ans).

Le prestataire souhaite présenter son bilan aux nouveaux élus afin d'évoquer le renouvellement du contrat de maintenance. Par ailleurs, la question du futur contrat d'affermage pour l'eau potable (durée de 20 ans) devra faire l'objet d'une procédure de marché public.

À ce jour, la seule ressource du budget provient de la redevance annuelle d'assainissement, fixée à 1,90 €/m<sup>3</sup>. Ce niveau de recettes étant insuffisant pour couvrir les charges d'exploitation et d'entretien, le versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal est indispensable.

**Villages d'avenir :** Monsieur le Maire informe le conseil de la volonté de la propriétaire des bâtiments Héraudet, Mme Madeleine SOULAT, de faire don de son bien immobilier à la commune. Ce legs est assorti d'une condition : la transformation des lieux en un musée de la Photographie.

Il rappelle qu'en 2025, la commune a bénéficié du programme préfectoral « Villages d'avenir », lui permettant de bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études. Ce soutien a permis, après une année de travail en partenariat avec l'association « Aline et les Argenteurs », de finaliser l'élaboration d'un beau projet. Ce projet ambitieux repose sur une structure hybride : il s'agirait de combiner un musée de la Photographie, une résidence d'artistes et un appartement locatif destiné à générer des recettes de fonctionnement. L'ensemble de l'aménagement viserait à préserver l'âme du lieu en conservant les traces historiques d'Aline Héraudet.

Toutefois, le réalisme financier et opérationnel impose la prudence. Le montant des travaux est estimé à 1,2 million d'euros. De son côté, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) a déjà émis des réserves concernant la viabilité du projet : sur la gouvernance : L'association est-elle légitime pour assurer seule la gestion d'un tel établissement ? et sur le personnel : Sera-t-il possible de recruter et de financer le personnel qualifié indispensable à l'ouverture au public ?

Face à ces incertitudes, la municipalité se trouve à la croisée des chemins. Accepter ce don revient à s'engager dans un investissement lourd. La question centrale demeure : la commune a-t-elle les ressources nécessaires pour porter un tel projet sur le long terme ? Soucieux de l'enjeu, Adrien LORESTE demande un temps de réflexion. Selon lui, une telle opportunité foncière et culturelle ne se présentera pas deux fois. Il a ainsi souligné la nécessité de ne pas agir avec précipitation, préconisant de prendre le temps nécessaire pour approfondir l'examen de l'ensemble du dossier avant d'arrêter une décision définitive.

**Repas de l'amitié :** Annie GAUMET, adjointe en charge de l'action sociale, a présenté l'organisation du traditionnel Repas de l'Amitié. Cette année, en raison des élections municipales de mars, l'événement se tiendra exceptionnellement le dimanche 19 avril. Le conseil municipal ainsi que les membres bénévoles de l'action sociale sont invités à se réunir, pour ceux qui le souhaitent, le samedi 18 avril à 14h30 à la salle des fêtes pour le dressage des tables et la préparation des apéritifs. Pour tous, le dimanche, accueil des convives débutera entre 11h et 11h30. Comme à l'accoutumée, les élus assureront eux-mêmes le service à table, une initiative permettant de réduire le coût global du repas.

Interrogée par Béatrice LEVARD sur l'éventuelle distribution de colis aux absents, Mme GAUMET a rappelé que l'objectif premier de la municipalité de cette journée est de lutter contre l'isolement en favorisant les échanges et la convivialité. À ce sujet, le garde-champêtre a partagé son expérience, notant qu'il y a une vingtaine d'années, la généralisation du colis incitait malheureusement les bénéficiaires à rester chez eux, au détriment du lien social.

Il a toutefois été précisé que les aînés résidant en maison de retraite ne sont pas oubliés : ils reçoivent chaque année un colis de Noël distribué par les membres de l'action sociale.

**Régularisation des terrains communs :** Audrey AUGONNET fait le bilan de la procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun qui s'est terminée le 31 mars 2026.

Elle rappelle l'absence d'acte de concession et de paiement pour 111 sépultures du cimetière. Faute de ces deux éléments, ces sépultures relèvent du terrain commun et du régime qui s'y applique. Face à ce constat et au fait que certaines de ces sépultures sont visitées et entretenues, le conseil municipal a décidé fin 2024 de mettre en œuvre une procédure de régularisation offrant la possibilité aux familles qui le souhaitent de convertir ces sépultures en de véritables concessions avec le paiement d'un coût forfaitaire ou de transférer les restes mortels de leurs défunts dans une autre concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

À l'issue de cette procédure, 37 sépultures ont fait l'objet d'une régularisation. Le paiement de ces concessions, élément essentiel à leur existence, s'élève à une somme totale de 6000 €. Madame AUGONNET précise que parmi celles non régularisées, 1 famille a fait le choix d'exhumer et transférer les restes du défunt vers un autre cimetière et 11 familles ont délibérément décidé de ne rien faire.

Un arrêté de reprise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 a ainsi été établi pour l'ensemble des sépultures non régularisées. Ce dernier est affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie et du cimetière et est diffusé sur le site internet de la commune. Un panneau « cette sépulture est reprise » a été apposé sur chacune des sépultures concernées.

Concernant les reprises matérielles – démontage des monuments funéraires et exhumation et transfert des restes des défunts dans un ossuaire – elles ne pourront débuter que lorsqu'un l'ossuaire sera créé. Par ailleurs au regard du volume important que cela représente, le coût de ces reprises revenant à la commune, un échelonnement dans le temps sera nécessaire. Un emplacement dans le cimetière a déjà été identifié pour construire l'ossuaire mais il est pour l'instant concerné par la procédure de reprise des concessions en état d'abandon qui court jusqu'en 2027. Aussi, il faut attendre la fin de cette procédure avant de procéder à tout travaux. Lorsque l'état le permettra, il pourra être envisagé de conserver les caveaux. Une fois libre de tout corps, les emplacements pourront être proposés pour établir de nouvelles concessions.

**Demande de subventions au titre des Amendes de Police :** Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention, au titre des amendes de police, peut être envisagée pour financer à hauteur de 40 % l'aménagement d'une écluse simple centrale, à proximité du carrefour RD953 / RD28 et d'une écluse simple à proximité du porche, l'achat de panneaux pour renforcer la signalisation du porche et l'interdiction de passage des PL. Ces aménagements permettront de sécuriser l'entrée du centre bourg, en réduisant la vitesse des véhicules et en renforçant la matérialisation de l'interdiction, pour les poids lourds, d'emprunter la portion de RD953, entre ce carrefour et la Porte de l'horloge. L'achat de panneaux de rues et de lieudits, programmé en 2025 suite à l'adressage, peut également être financés mais à hauteur de 20 %.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De solliciter** le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police afin de financer en partie :
    - La réalisation d'une écluse simple centrale sur la RD 953, à proximité du 24 rue du pont, d'un montant total hors taxes de 4 495,00 €,
    - La réalisation d'une écluse simple sur la RD 953, rue de l'horloge, à proximité du porche, d'un montant total hors taxes de 8 381,00 €,
    - L'achat de panneaux pour renforcer la signalisation du porche, y compris installation électrique, d'un montant total hors taxes de 4 940,85 €,
    - L'achat de panneaux de rues et lieudits, d'un montant total hors taxes de 1 508,46 €.
- L'ensemble de ces investissements seront financés comme suit :
- 40% par une aide du Conseil Départemental (*sur un montant de 17 816,85 € HT*) 7 126,74 € HT,
  - 20% par une aide du Conseil Départemental (*sur un montant de 1 508,46 € HT*) 301,69 € HT,
  - Le solde des investissements (*HT*) par les ressources propres de la Commune 11 896,88 € HT.
- **D'autoriser** Le Maire à faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ces opérations.

**Perception de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité 2026 (R.O.D.P) :**

*Vu le courrier d'Enedis Direction Régionale Auvergne - DT Allier - ZA Les Petits Vernats - 5 rue Hermann Gebauer 03000 AVERMES, en date du 4 mars 2026 ayant pour objet la Redevance d'Occupation du Domaine Public,*

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Redevance pour l'Occupation du Domaine Public par les Ouvrages des Réseaux de Transport et de distribution d'électricité (R.O.D.P.) est mise en place pour indemniser les gestionnaires de voirie des contraintes engendrées par la présence de lignes aériennes ou souterraines (décret n°2002-409 du 26 mars 2002 paru au JO du 26 mars 2002).

Son montant 2024 s'élève à **245,00 €**.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :**

- ◆ **Accepte**, à l'unanimité, de percevoir la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité d'un montant de 245,00 € (Deux cent quarante-cinq euros) en provenance d'Enedis – Direction Territoriale Allier de Moulins (Allier),
- ◆ **Donne** tout pouvoir au maire pour établir le titre adéquate.

**Cotisation 2026 versée à l'association du Pays de Tronçais :**

Vu la demande de cotisation parvenue en mairie le 21 janvier 2026

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu de l'association du Pays de Tronçais qui demande le versement d'une cotisation au litre de 2026 de 15,00 euros pour l'année.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- ◆ **Décide** de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2026 et d'en régler la cotisation annuelle,
- ◆ **Autorise** le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de quinze euros.

## Questions diverses

**Provision :** Julien DEBLAISE soulève la question de l'aménagement futur du cimetière. Anticipant les besoins à l'horizon 2027, il a suggéré la mise en place d'une provision, demandant si une telle démarche permettrait de lisser l'effort financier de la commune. À cette occasion, il a été rappelé que la gestion d'une collectivité territoriale diffère sensiblement de celle d'une entreprise privée. Contrairement au secteur privé, une commune ne peut pas simplement "mettre de l'argent de côté" pour des besoins futurs. Elle doit composer avec les règles de la comptabilité publique.

**Disponibilités :** Annie GAUMET sollicite l'ensemble des conseillers municipaux afin de recueillir leurs disponibilités respectives. L'objectif de cette démarche est d'optimiser la planification des futures réunions de commissions, en garantissant un quorum suffisant et une participation active de tous les élus.

**Indemnités du maire et des adjoints :** Raynald GUIRIEC pose la question des indemnités du maire et des adjoints. Ce sujet n'ayant pas été encore mis à l'ordre du jour, il lui est répondu que les indemnités sont strictement fixées par la loi (article L2123-20 du CGCT) qui définit des barèmes en fonction de la strate démographique de la commune. À titre informatif, la secrétaire de mairie a communiqué oralement les montants mensuels prévus pour le Maire et les Adjoints. Toutefois, ce point n'ayant pas été formellement inscrit à l'ordre du jour, il fera l'objet d'une délibération officielle pour fixer les taux lors de la prochaine séance, conformément aux obligations réglementaires.

**Retour de la Bourbon'Net :** Raynald GUIRIEC s'est félicité du retour du bus numérique, la « Bourbon'net », au sein de la commune. Bernadette ACCOLAS lui a fait remarquer qu'il était dommage que ce genre de demande n'ait pas été évoqué plus tôt. Elle a précisé avoir sollicité ce service départemental afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien (CAF, Finances Publiques, La Poste, MSA, Point Justice, Pôle Emploi et autres services) et d'avoir eu une réponse rapide. L'analyse des passages précédents a permis d'ajuster l'offre pour garantir le succès du dispositif :

- Nouvel emplacement : Afin de pallier le manque de visibilité constaté devant la médiathèque, le bus stationnera désormais sur la Place du Faubourg. Ce lieu plus central devrait permettre d'augmenter la fréquentation, celle-ci ayant été jugée insuffisante par le passé.
- Logistique : Le stationnement du véhicule nécessite impérativement un raccordement à une borne d'alimentation électrique ainsi qu'un accès aux sanitaires pour les intervenants.
- Modalités d'accueil : Le service est gratuit et accessible avec ou sans rendez-vous, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.
- Calendrier des passages 2026 : Le conseil prend acte des dates suivantes pour l'année en cours :  
Les jeudis : 7 mai, 18 juin et 30 juillet. Les mercredis : 16 septembre, 28 octobre et 9 décembre 2026.

**Gestion du service technique :** Thierry AUDOUIN, secondé par Bernadette ACCOLAS, poursuit la gestion et l'encadrement du personnel technique. Cette nouvelle organisation vise à optimiser la planification des interventions et à garantir un suivi rigoureux des missions quotidiennes.

Pour ce faire, deux mesures clés ont été instaurées : La création d'un cahier de liaison (ou carnet de bord) permet désormais de consigner les travaux effectués et de faciliter la transmission d'informations entre les élus et les agents. Afin d'éviter toute dispersion et de prioriser les urgences, Thierry AUDOUIN devient l'interlocuteur unique. Toute demande d'intervention concernant le service technique doit impérativement transiter par lui pour être validée et planifiée.

**Transport à la Demande (TAD) :** Béatrice LEVARD a fait part de sa volonté de solliciter les services du Conseil Régional (autorité organisatrice des mobilités) afin d'obtenir des renseignements sur le dispositif de Transport à la Demande (TAD).

L'objectif de cette démarche est de recueillir l'ensemble des modalités pratiques (zones desservies, tarifs, procédures de réservation) afin d'en assurer une communication auprès de la population. Cette initiative vise à faciliter la mobilité des administrés, en particulier pour ceux ne disposant pas de véhicule personnel.

**Communication :** Céline ROUEIL a souligné la nécessité d'optimiser la communication de la commune, en particulier via Facebook, pour mieux informer les administrés. Plusieurs axes d'amélioration ont été proposés comme la refonte de la présence sur Facebook. Adrien LORESTE suggère la création d'une page officielle intitulée « Mairie d'Ainay-le-Château » (ou Municipalité). Cette page, seule détentrice d'une légitimité institutionnelle, servirait de source officielle. Ses publications seraient ensuite partagées vers le groupe Ainay-le-Château existant, qui bénéficie déjà d'une audience de 4,0 K membres. Céline ROUEIL propose de cesser l'alimentation de la page utilisée durant la campagne électorale afin de migrer l'audience et les contenus vers ce nouveau support officiel et neutre. Afin de fluidifier les échanges entre les élus chargés de la communication, la création d'un groupe WhatsApp dédié a été actée.

Prochaine étape : Une réunion de la communication sera prochainement programmée par Arnaud PELLISSIER, responsable de commission, pour valider ces modalités techniques et définir une communication cohérente.

**Orientations budgétaires et projets d'urbanisme :** Adrien LORESTE formule plusieurs propositions dans le cadre de la préparation du budget annuel, axées sur la revitalisation du centre-bourg et l'entretien du patrimoine communal. Il est suggéré de provisionner une enveloppe de 50 000 € pour l'acquisition des immeubles situés au début de la rue de l'Horloge côté impair (n°1 à 5). Ces bâtisses, actuellement vétustes et proposées à la vente, pourraient être

démolies afin de libérer du foncier. L'objectif à terme serait de construire des logements adaptés aux seniors en plein cœur de ville, favorisant ainsi leur inclusion et la proximité avec les commerces et services.

Il a attiré également l'attention du conseil concernant l'état de la Place du Faubourg. La croissance des racines de l'arbre au centre de la Place provoque le soulèvement des pavés, créant des défauts et des risques de chutes des piétons. Il propose de prévoir au budget les travaux nécessaires pour resceller le pavage et sécuriser la place.

**Le prochain conseil municipal est fixé  
à la date du lundi 20 avril 2026 à 19h00  
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**